



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE ET QUATRIÈME TRIMESTRE 2024

Le 19 septembre 2024

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés audités pour les exercices clos le 30 juin 2024 (l'« exercice 2024 ») et le 30 juin 2023 (l'« exercice 2023 ») et les notes complémentaires qui sont disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les états financiers consolidés audités de la Société ainsi que les notes y afférentes pour l'exercice 2024 « les états financiers » ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. conjointement avec ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 19 septembre 2024. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Les pourcentages sont fondés sur les chiffres figurant dans les états financiers et peuvent ne pas correspondre aux chiffres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à formuler des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités; au climat économique mondial relativement au secteur minier; à la conjoncture canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation. Ils ne sont pas des garanties de performance future et comportent des risques et des incertitudes qui sont difficiles à contrôler ou à prévoir. Les risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement le climat économique mondial en ce qui a trait à l'industrie minière, à l'environnement économique canadien, à la capacité de la Société d'attirer et de fidéliser des clients et à gérer ses actifs et ses coûts d'exploitation; la situation politique dans certaines juridictions dans lesquelles la Société opère, l'environnement opérationnel dans lequel la Société opère.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses se révélaient inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier complètement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, même par suite de l'obtention de nouvelles informations ou à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont analysés dans le présent rapport de gestion. Pour une analyse plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière significative des attentes actuelles, veuillez-vous reporter à la notice annuelle de la Société datée du 19 septembre 2024 figurant sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés. La Société est d'avis que certaines mesures financières non conformes aux IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées conjointement avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance de la Société au chapitre de l'exploitation. La Société utilise des mesures non-IFRS, notamment le bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ajusté »), la « marge du BAIIA ajusté », la « marge brute ajustée » et la « marge brute ajustée ». À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS, et non comme des mesures pouvant remplacer celles-ci.

Pour une description de la façon dont Orbit Garant définit ces mesures non conformes aux IFRS et pour les rapprochements avec les mesures conformes aux IFRS les plus proches pour les périodes présentées dans ce rapport de gestion, voir « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS » à la page 21.

SOMMAIRE POUR L'EXERCICE 2024

- Les produits se sont établis à 181,2 M\$, une baisse de 9,8 %, comparativement à 201,0 M\$ au cours de l'exercice 2023.
- La marge brute a augmenté à 11,2 %, comparativement à 9,1 % au cours de l'exercice 2023.
- La marge brute ajustée¹⁾ a augmenté à 16,7 %, comparativement à 16,2 % au cours de l'exercice 2023.
- Une perte nette de 1,3 M\$ a été inscrite comparativement à 0,7 M\$ au cours de l'exercice 2023.
- La perte nette inclut une charge de 5,2 millions, sans effet sur la trésorerie, attribuable à l'effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue, provenant de la vente d'actifs en Afrique de l'Ouest.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ s'est établi à 14,4 M\$, comparativement à 19,1 M\$ au cours de l'exercice 2023.

1) Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Orbit Garant (TSX : OGD) est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage minier, avec 188 appareils de forage et approximativement 1 000 employés. Ayant son siège social à Val-d'Or au Québec, la Société fournit des services de forage souterrain et de surface au Canada et à l'international à des entreprises minières majeures, intermédiaires et juniors, à chaque étape de l'exploration minérale, du développement minier et de la production. Orbit Garant fournit également des services de forage géotechnique et de forage de puits aux sociétés minières ou d'exploration minérale, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales. La majeure partie des activités commerciales d'Orbit Garant sont actuellement menées au Canada. La Société a des bureaux régionaux et des installations à Sudbury en Ontario et à Moncton au Nouveau-Brunswick pour appuyer ses activités commerciales canadiennes. Orbit Garant a travaillé sur des projets à l'international aux États-Unis, au Mexique, au Guyana, au Chili, en Argentine, au Kazakhstan, au Burkina Faso, au Ghana et en Guinée. La Société a des filiales d'exploitation à l'international à Santiago au Chili et à Georgetown au Guyana afin de soutenir ses opérations à international. Suite à la décision de cesser ses opérations en Afrique de l'Ouest, la Société a finalisé son retrait de l'Afrique de l'Ouest au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024 (« T4 2024 »).

Orbit Garant dispose d'une infrastructure complète avec des capacités de fabrication intégrées verticalement. L'entreprise fabrique des appareils de forage sur mesure et de l'équipement auxiliaire pour son propre usage et fabrique également des appareils de forage conventionnels pour des clients tiers à partir de ses installations de Val-d'Or, au Québec et Sudbury en Ontario. Orbit Garant se concentre sur le « forage spécialisé », qui fait référence aux projets de forage qui se trouvent dans des endroits éloignés ou, de l'avis de la direction, en raison de la portée, de la complexité ou de la nature technique des travaux, ne peuvent pas être entrepris par de plus petites sociétés de forage conventionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (qui englobe les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication au Canada) et International (incluant le forage en surface et le forage souterrain).

Pour l'exercice 2024 :

- Les services de forage spécialisé, qui génèrent habituellement une marge brute supérieure à celle générée par les services de forage traditionnel, ont représenté environ 42 % du total des produits de la Société, comparativement à 41 % au cours de l'exercice 2023.
- Environ 66 % des produits de la Société ont été générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 34 % ont été générés par les activités liées aux métaux de base, incluant 23 % pour des activités liées au cuivre.
- Environ 87 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de grandes et moyennes sociétés minières, comparativement à 81 % au cours de l'exercice 2023. Les contrats de forage qu'Orbit Garant conclut avec de grandes et moyennes sociétés minières ont généralement une durée allant d'un an à cinq ans.
- Environ 73 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de forage menés au Canada, tandis qu'environ 27 % ont été générés par des contrats de forage à l'international comparativement à 76 % et 24 % respectivement pour l'exercice 2023.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir un chef de file canadien dans le domaine du forage de minerai au Canada en saisissant les occasions qui se présenteront à elle sur les marchés et fournir les meilleurs services de forage souterrain et en surface, le matériel le plus performant et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes des activités minières et d'exploration minérale, y compris l'exploration, la mise en valeur et la production.

La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Servir principalement de grandes et moyennes sociétés d'exploitation et d'exploration minière en bonne santé financière exerçant leurs activités dans des pays stables;
- Fournir des services de forage traditionnel, spécialisé et géotechnique;
- Fabriquer des appareils de forage et du matériel sur mesure répondant aux besoins des clients;
- Maintenir son engagement en matière d'innovation technologique et de technologies avancées dans le domaine du forage, comme la mise en œuvre actuelle de technologies informatisées de surveillance et de contrôle;
- Donner de la formation à son personnel afin d'améliorer continuellement le rendement de la main-d'œuvre et de maintenir la disponibilité d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de santé et de sécurité élevées dans l'ensemble de nos opérations et favoriser la protection de l'environnement dans les régions où nous opérons;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients; et
- Maintenir un bilan sain et une gestion disciplinée de nos ressources en capital.

APERÇU DU SECTEUR

Orbit Garant fournit des services de forage, au Canada et à l'échelle internationale, à l'industrie des minéraux à toutes les étapes du développement minier, de l'exploration à la production. Les sociétés minières clientes sont composées de grands producteurs (ou de grandes sociétés minières), intermédiaires et juniors (qui se concentrent généralement uniquement sur l'exploration). Les budgets des sociétés minières pour les services de forage externes, tels que ceux offerts par Orbit Garant, sont généralement déterminés par les prix des métaux ferreux (fer) et non ferreux (métaux précieux et de base), et la disponibilité de capitaux pour financer l'exploration (en particulier dans le cas des juniors) et des programmes de développement, et/ou des opérations minières en cours.

Or

Les prix de l'or sont déterminés par l'équilibre entre l'offre (principalement la production minière) et les nombreuses sources de demande, y compris la demande mondiale de bijoux en or, la demande d'investissement et, dans une moindre mesure, la demande des applications industrielles.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le prix au comptant de l'or était d'environ 2 590\$ US l'once, ce qui représente une hausse d'environ 34 % comparativement à il y a un an et une augmentation d'environ 77 % comparativement à son creux de cinq ans à la fin de 2019. Au cours du mois de septembre 2024, le prix au comptant de l'or a atteint un niveau record d'environ 2 600 \$ US l'once.

Métaux de base

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les principaux métaux de base. Les prix des métaux de base reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans le secteur des infrastructures et dans les secteurs industriel et manufacturier. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

Les prix au comptant de l'aluminium, le cuivre et le zinc sont supérieurs à ceux d'il y a 12 mois, alors que les prix au comptant du nickel et du plomb sont moins élevés. Le prix au comptant du cuivre, le métal considéré comme le plus sensible à l'activité macroéconomique, était d'environ 3,72 \$ US la livre il y a un an et, au moment du présent rapport, il était d'environ 4,26 \$ US la livre, soit une hausse d'environ 15 %. Le prix au comptant du cuivre, qui a atteint un creux d'environ 2,10 \$ US la livre en mars 2020, et un record d'environ 5,16 \$ la livre en mai 2024, se situe actuellement au-dessus du point médian de sa fourchette de prix sur cinq ans. Les prix au comptant de l'aluminium, du plomb et du zinc se situent également au-dessus du point médian de leurs fourchettes de prix respectives sur cinq ans, tandis que le prix au comptant, du nickel est inférieur au point médian de sa fourchette de prix sur cinq ans.

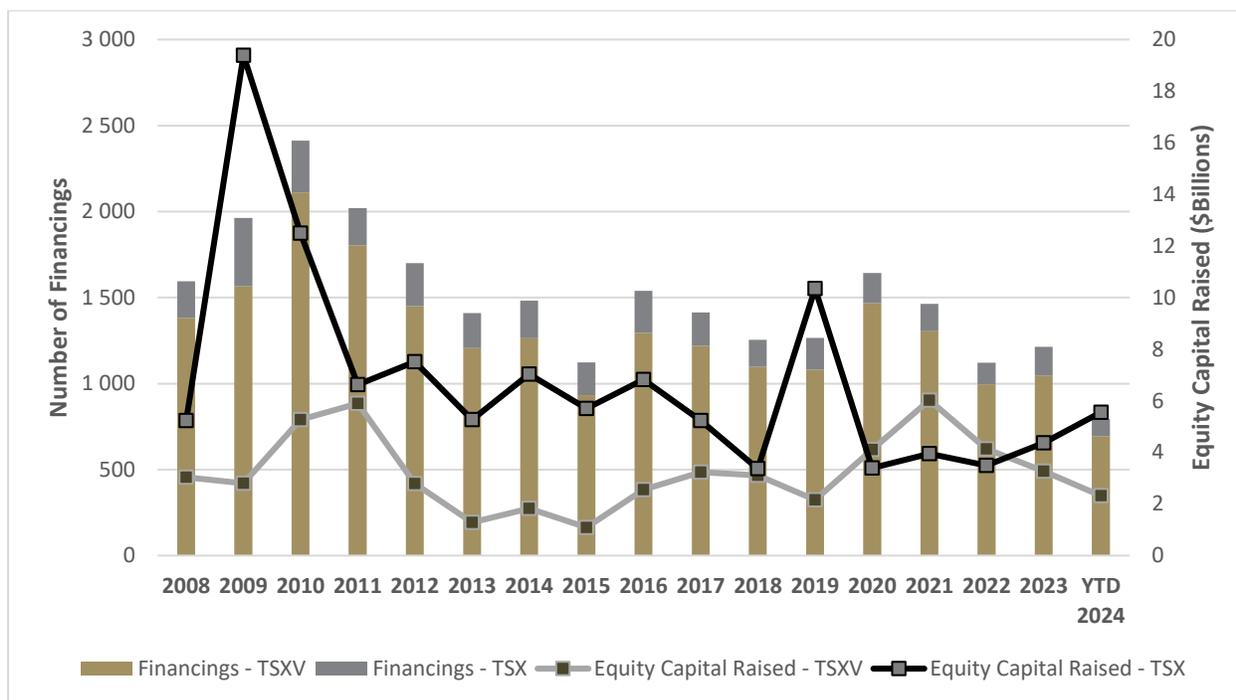
Minerai de fer

Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale pour l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. À titre de plus grande consommatrice et productrice mondiale d'acier, la Chine est largement considérée comme le pays ayant le plus d'influence sur les prix sur le marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande à long terme qui devrait continuer d'augmenter. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers, les disparités à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Au moment du présent rapport, le prix au comptant du minerai de fer était d'environ 92 \$ US la tonne, comparativement à environ 122 \$ US la tonne il y a un an. En mai 2021, le prix au comptant du minerai de fer a atteint un niveau record d'environ 233 \$ US la tonne.

Intervenants du marché

Au cours des 12 derniers mois, les prix de l'or et des métaux de base ont été relativement favorables pour les sociétés minières qui cherchent à mobiliser des capitaux pour financer des activités d'exploration ou de développement. Les prix des métaux de base primaires ont été mitigés au cours des 12 derniers mois. Toutefois, le prix du cuivre, le métal de base phare, est resté favorable aux sociétés minières qui cherchent à lever des capitaux. L'activité de financement minier au cours des sept premiers mois de 2024 a été légèrement inférieure aux niveaux comparables de 2023, mais le montant total des capitaux propres levés a été plus élevé. Alors que les prix de l'or et du cuivre sont actuellement forts, les petites sociétés minières continuent de faire face à des conditions de financement difficiles.

Financements du secteur minier TSX/TSX-V (2008 au 31 août 2024)



Les sociétés minières inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de croissance TSX (« TSX-V ») ont réalisé 794 financements et levé 7,9 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2024, selon TMX Group. Ces chiffres incluent une importante offre d'actions de 1,6 milliard de dollars réalisée par First Quantum Minerals Ltd. En comparaison, les sociétés minières cotées sur les deux bourses ont complété 818 financements et levé 5,1 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2023. Pour la période correspondante de 2022, ils ont complété 753 financements et levé 4,8 milliards de dollars de capitaux propres.

Selon un rapport de S&P Global Market Intelligence (mars 2024), les budgets d'exploration mondiaux pour les métaux non ferreux ont totalisé 12,8 milliards de dollars en 2023, soit une baisse d'environ 3 % par rapport aux niveaux de 2022. Malgré la baisse d'une année à l'autre, le total pour 2023 représente le deuxième niveau annuel le plus élevé depuis 2013. Pour 2024, S&P s'attend à ce que les budgets d'exploration des métaux non ferreux diminuent d'environ 5 % comparativement aux niveaux de 2023, citant les inquiétudes concernant la croissance économique mondiale.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 30 juin 2024

EXERCICES CLOS LES 30 JUIN * (en millions de dollars)	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation en 2024 par rapport à 2023
Produits *	181,2	201,0	(19,8)
Bénéfice brut *	20,4	18,3	2,1
Marge brute (%)	11,2	9,1	2,1
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	16,7	16,2	0,5
Bénéfice net (perte nette) *	(1,3)	(0,7)	(0,5)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire	(0,04)	(0,02)	(0,02)
- de base (\$)	(0,04)	(0,02)	(0,02)
- dilué(e) (\$)	(0,04)	(0,02)	(0,02)
BAIIA ajusté ²⁾ *	14,4	19,1	(4,7)

¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

²⁾ Le BAIIA ajusté est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso et l'effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

Orbit Garant avait 188 appareils de forage au 30 juin 2024, comparativement à 212 appareils de forage à la fin de l'exercice 2023. Au cours de l'exercice 2024, la Société a démantelé douze appareils de forage traditionnel et onze furent vendus au Burkina Faso et une foreuse informatisée a été vendue à un important client qui est une grande société minière au Chili. Actuellement, Orbit Garant possède 43 appareils de forage équipés d'une technologie de contrôle de surveillance informatisée.

Au cours de l'exercice 2023, Orbit Garant a pris la décision de se retirer du Burkina Faso en raison de l'important investissement supplémentaire requis pour générer un retour sur investissement acceptable, ainsi que des préoccupations accrues en matière de sécurité dans le pays. La Société a terminé son dernier programme de forage au Burkina Faso au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024 (« T2 2024 »). À la suite de cette initiative de restructuration, Orbit Garant a comptabilisé une réduction de valeur des stocks sur la base : i) de la juste valeur diminuée des coûts de cession pour une partie des stocks, et ii) des ventes estimées diminuées des coûts d'achèvement pour les stocks qui devraient être consommés jusqu'à la fin du contrat. La juste valeur a été déterminée sur la base des connaissances du secteur. La restructuration a entraîné une dépréciation non récurrente et sans effet sur la trésorerie de 4,2 M\$ visant à réduire les stocks à leur valeur nette de réalisation, comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023 de la Société.

Orbit Garant a ensuite pris la décision de ne pas renouveler son contrat de forage en Guinée, qui s'est achevé à la fin du T2 2024, car la Société a déterminé qu'il n'était plus financièrement viable de maintenir des activités de forage en Afrique de l'Ouest compte tenu de son retrait du Burkina Faso.

Vente des actifs en Afrique de l'Ouest

Au cours de l'exercice 2024, la Société a conclu un contrat pour la vente des ses stocks pour un montant de 1,2 M\$ et de ses immobilisations corporelles pour un montant de 6,3 M\$ situés en Afrique de l'Ouest et a comptabilisé une créance à court terme en contrepartie pour un montant de 7,5 M\$.

Au 30 juin 2024, pour fins comptables, la Société a enregistré la décomptabilisation de la créance à court terme et une nouvelle créance à long terme de 3,9 M\$ suite à un changement significatif des modalités contractuelles de paiement de la créance. L'effet d'une modification substantielle de la créance est une perte de 3,5 M\$ incluse dans les charges dans les états consolidés du résultat. La Société a également comptabilisé une perte de crédit attendue sur cette créance d'un montant de 1,7 M\$ dans les états consolidés du résultat.

Pour ce qui est de l'avenir, Orbit Garant prévoit de se concentrer principalement sur ses activités au Canada et au Chili. La Société s'attend à ce que son retrait de l'Afrique de l'Ouest ait un impact positif sur ses marges brutes futures.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Pour les exercices clos les 30 juin * (en millions de dollars)	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits tirés de contrats			
Forage au Canada *	132,6	152,1	145,2
Forage à l'international *	48,6	48,9	50,3
Total *	181,2	201,0	195,5
Bénéfice brut *	20,4	18,3	13,7
Marge brute (%)	11,2	9,1	7,0
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	16,7	16,2	12,2
Bénéfice net (perte nette) *	(1,3)	(0,7)	(6,6)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)	(0,04)	(0,02)	(0,18)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire dilué(e) (\$)	(0,04)	(0,02)	(0,18)
Total de l'actif *	119,9	127,6	137,1
Dette à long terme incluant la tranche à court terme *	31,4	34,3	36,9
Obligations locatives incluant la tranche à court terme*	2,8	1,2	2,1
BAIIA ajusté* ²⁾	14,4	19,1	10,0
BAIIA ajusté % ²⁾	7,9	9,5	5,1
Total de mètres forés (en millions)	1,3	1,6	1,8

¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

²⁾ Le BAIIA ajusté est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements, la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso et l'effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

COMPARAISON DES EXERCICES 2024 ET 2023

Produits tirés de contrats

Les produits au cours de l'exercice 2024 se sont établis à 181,2 M\$, soit une diminution de 9,8 %, comparativement à ceux de 201,0 M\$ inscrits pour l'exercice 2023. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des activités de forage sur certains projets au Canada.

Les produits au Canada ont totalisé 132,6 M\$ au cours de l'exercice 2024, une baisse de 12,8 % comparativement à 152,1 M\$ au cours de l'exercice 2023. Cette baisse est principalement attribuable à une réduction des activités de forage de certains projets au Canada dû aux décisions de certains clients de suspendre temporairement ou réduire leurs activités de forage sur certains projets au cours du premier semestre de l'exercice 2024. La Société a graduellement redémarré les opérations sur ces projets de forage et tous ces projets de forage avaient redémarré complètement en janvier 2024. Orbit Garant a choisi de conserver son personnel de forage sur ces projets de forage temporairement suspendus ou réduits, compte tenu du marché compétitif de la main-d'œuvre et dans l'anticipation du redémarrage graduel de ces projets.

Les produits à l'international se sont chiffrés à 48,6 M\$ pour l'exercice 2024, une baisse de 0,4 % comparativement à 48,9 M\$ pour l'exercice 2023. Cette baisse est principalement attribuable à une réduction des activités de forage en Guinée, au Burkina Faso et au Guyana; partiellement contrebalancée par une augmentation des activités de forage au Chili.

Bénéfice brut et marge brute (marge brute ajusté - se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut pour l'exercice 2024 s'est établi à 20,4 M\$, comparativement à 18,3 M\$ pour l'exercice 2023. La marge brute s'est établie à 11,2 %, comparativement à 9,1 % pour l'exercice 2023. Une dotation aux amortissements, totalisant 9,9 M\$ est incluse dans le coût des produits des contrats pour l'exercice 2024, comparativement à la dotation aux amortissements et la dépréciation des stocks provenant de la restructuration totalisant 10,1 M\$ et 4,2 M\$, respectivement, pour l'exercice 2023. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements s'est établie à 16,7 % pour l'exercice 2024, comparativement à une marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements et la dépréciation des stocks provenant de la restructuration de 16,2 % pour l'exercice 2023.

L'augmentation du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée reflète principalement l'augmentation des produits de forage au Chili ainsi que la cessation des activités de forage en Afrique de l'Ouest, qui n'était pas rentable, partiellement contrebalancées par la diminution des activités de forage sur certains projets au Canada, tel qu'indiqué ci-dessus.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont établis à 15,6 M\$ ou 8,6 % des produits pour l'exercice 2024, comparativement à 16,4 M\$ ou 8,2 % des produits pour l'exercice 2023.

Résultats d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation pour l'exercice 2024 se sont établis à 8,3 M\$, comparativement à 5,7 M\$ inscrits pour l'exercice 2023.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage au Canada s'est établi à 6,1 M\$, pour l'exercice 2024, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 16,2 M\$ pour l'exercice 2023. Le bénéfice d'exploitation du forage au Canada pour l'exercice 2024 a été négativement affecté par la réduction des activités de forage au Canada durant le premier semestre de l'exercice 2024, tel qu'indiqué ci-dessus, les coûts liés au maintien du personnel clé sur des projets de forage suspendus ou réduits et les coûts liés au redémarrage de ces projets.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage à l'international s'est établi à 2,2 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à une perte d'exploitation de 10,5 M\$ pour l'exercice 2023. La variation positive est principalement attribuable à l'augmentation des activités de forage au Chili et à la cessation des activités de forage en Afrique de l'Ouest, qui n'étaient pas rentables, partiellement contrebalancées par certains coûts liés à la cessation des activités de forage en Guinée.

Perte (gain) de change

La perte de change a été de 1,1 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à un gain de change de 1,9 M\$ au cours de l'exercice 2023.

BAIIA ajusté (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA ajusté de l'exercice 2024 était de 14,4 M\$, une baisse de 4,7 M\$, comparativement à un BAIIA ajusté de 19,1 M\$ pour l'exercice 2023. La diminution reflète la réduction des activités de forage au Canada en raison des suspensions ou réductions de projets durant le premier semestre de 2024, les coûts liés au maintien du personnel clé sur ces projets de forage suspendus ou réduits et les coûts supplémentaires engagés pour la reprise des projets. La Société a aussi subi une variation négative de 3,0 M\$ des taux de change, partiellement contrebalancée par l'augmentation du bénéfice d'exploitation du secteur du forage à l'international.

Charges financières

Les frais d'intérêts et les frais bancaires engendrés par la dette à long terme et des obligations locatives pour l'exercice 2024 se sont élevés à 3,5 M\$ comparativement à 3,4 M\$ pour l'exercice 2023, reflétant les hausses des taux d'intérêt en général.

Vente d'actifs en Afrique de l'Ouest

La Société a conclu un contrat de vente pour tous ses actifs détenus en Afrique de l'Ouest et a enregistré en contrepartie une créance de 7,5 M\$. Au cours du T4 2024 la Société a également comptabilisé l'effet d'une modification substantielle de la créance et de la perte de crédit attendue totalisant 5,2 M\$, tel qu'indiqué ci-dessus.

Impôt sur le résultat (recouvré)

Le recouvrement d'impôt sur le résultat fut de 3,7 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à la charge d'impôt de 1,1 M\$ pour l'exercice 2023. Le taux d'imposition effectif pour l'exercice 2024 résulte principalement de la comptabilisation de différences temporaires déductibles et de pertes fiscales de périodes antérieures qui n'avaient pas été comptabilisées auparavant, partiellement contrebalancées par l'absence de comptabilisation d'actifs d'impôt différé pour les activités à l'international.

Perte nette

La perte nette au cours de l'exercice 2024 s'est élevée à 1,3 M\$ ou 0,04 \$ par action, comparativement à une perte nette de 0,7 M\$, ou 0,02 \$ par action, pour l'exercice 2023. La perte nette de l'exercice 2024 reflète l'effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue totalisant 5,2 M\$ pour la vente des actifs en Afrique de l'Ouest, la réduction des activités de forage au Canada en raison des suspensions ou réductions des projets de forage, les coûts liés au maintien du personnel clé sur ces projets de forage suspendus ou réduits et les coûts supplémentaires engagés pour le redémarrage de ces projets, tel qu'indiqué ci-dessus. Une variation négative de 3,0 M\$ des taux de change a également contribué à la perte nette. Ces facteurs négatifs ont été partiellement contrebalancés par un recouvrement d'impôt de 3,7 M\$ au cours de l'exercice 2024 comparativement à un impôt exigible de 1,1 M\$ au cours de l'exercice 2023.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)	Exercice 2024				Exercice 2023				
	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	
Produits tirés de contrats *	45,3	48,2	43,4	44,3	46,8	49,3	51,6	53,3	
Bénéfice brut ¹⁾ *	7,3	6,2	2,8	4,1	0,7	4,6	6,8	6,2	
Marge brute (%)	16,1	12,8	6,4	9,4	1,4	9,4	13,1	11,7	
(Perte nette) résultat net *	(1,2)	2,0	(1,7)	(0,4)	(4,1)	0,2	2,1	1,1	
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)	- de base	(0,04)	0,05	(0,05)	-	(0,11)	0,01	0,05	0,03
	- dilué(e)	(0,04)	0,05	(0,05)	-	(0,11)	0,01	0,05	0,03

¹⁾ Incluant la dotation aux amortissements liée aux activités et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso.

SAISONNALITÉ

Les produits par trimestre de la Société reflètent certains facteurs saisonniers. Dans le cas des activités de forage souterrain, des arrêts prévus dans les mines pour des jours fériés et des vacances d'été dans certaines régions entraînent une baisse des produits générés au cours de ces périodes. Dans le cas des activités canadiennes et internationales de forage en surface, les conditions météorologiques entraînent souvent des interruptions des programmes de forage ou leur planification en fonction des fluctuations saisonnières.

ANALYSE DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024 (« T4 2024 »), COMPARATIVEMENT AU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023 (« T4 2023 »).

Produits tirés de contrats

Les produits au T4 2024 se sont établis à 45,3 M\$, une baisse de 3,0% comparativement à 46,8 M\$ inscrits au T4 2023.

Les produits au Canada ont totalisé 32,8 M\$ au T4 2024, une hausse de 0,9 % comparativement à 32,6 M\$ au T4 2023. Les produits du Canada ont été négativement affectés par les difficultés de financement des petites et moyennes sociétés minières, ce qui a entraîné une baisse des activités de forage par rapport aux années précédentes, tandis que le T4 2023 a été affecté négativement par les suspensions des projets causées par les feux de forêt au Canada.

Les produits à l'international totalisaient 12,5 M\$ au T4 2024, comparativement à 14,2 M\$ au T4 2023. La baisse est principalement attribuable à la cessation des activités de forage en Afrique de l'Ouest, partiellement contrebalancée par la hausse de l'activité de forage au Chili.

Bénéfice brut, marge brute (marge brute ajustée - se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut au T4 2024 s'est chiffré à 7,3 M\$, comparativement à 0,7 M\$ au T4 2023. La marge brute s'est établie à 16,1 % au T4 2024, comparativement à 1,4 % au T4 2023. L'augmentation du bénéfice brut et de la marge brute reflète la dépréciation de 4,2 M\$ des stocks découlant de la restructuration au T4 2023 et l'amélioration de la rentabilité des opérations de la Société à l'international. La dotation à l'amortissement de 2,5 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour le T4 2024, comparativement à la dotation à l'amortissement et la dépréciation des stocks provenant de la restructuration, totalisant respectivement 2,6 M\$ et 4,2 M\$, respectivement, au T4 2023. La marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement était de 21,7 % au T4 2024 comparativement à la marge brute ajustée, excluant la dotation à l'amortissement et la dépréciation des stocks découlant de la restructuration, de 15,9 % au T4 2023.

L'augmentation de la marge brute ajustée est principalement attribuable à l'augmentation des activités de forage au Chili au cours du trimestre et à la cessation des activités de forage en Afrique de l'Ouest, qui n'étaient pas rentables.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 4,0 M\$, ou 8,9 % des produits, au T4 2024, comparativement à 5,1 M\$, ou 10,9 % des produits, au T4 2023.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 4,4 M\$ au T4 2024, comparativement à une perte nette d'exploitation de 3,5 M\$ au T4 2023.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage au Canada s'est établi à 2,1 M\$ au T4 2024, comparativement à 1,3 M\$ au T4 2023.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage à l'international s'est élevé à 2,3 M\$ au T4 2024, comparativement à une perte d'exploitation de 4,8 M\$ inscrite au T4 2023. La variation positive des résultats d'exploitation est principalement attribuable à la dépréciation de 4,2 M\$ des stocks découlant de la restructuration, enregistrée au T4 2023, l'augmentation des activités de forage au Chili et la cessation des activités de forage en Afrique de l'Ouest, tel que discuté ci-haut.

(Gain) perte de change

Le gain de change a été de 0,4 M\$ au T4 2024, comparativement à une perte de change de 0,8 M\$ au T4 2023.

BAIIA ajusté (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 6,4 M\$ au T4 2024, comparativement à un BAIIA ajusté de 1,8 M\$ au T4 2023. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des bénéfices d'exploitation du secteur du forage à l'international.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,8 M\$ au T4 2024, comparativement à 0,9 M\$ au T4 2023.

Vente d'actifs en Afrique de l'Ouest

Au cours du T4 2024, la Société a comptabilisé l'effet d'une modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue totalisant 5,2 M\$, tel qu'indiqué ci-dessus.

Impôt sur le résultat (recouvré)

Le recouvrement d'impôts sur le résultat s'est établi à 1,2 M\$ au T4 2024, comparativement à un recouvrement d'impôts de 2,1 M\$ au T4 2023. Le taux d'imposition effectif pour le T4 2024 résulte principalement de l'absence de comptabilisation d'actifs d'impôt différé pour les activités à l'international, partiellement contrebalancée par la comptabilisation de différences temporaires déductibles et de pertes fiscales non comptabilisées auparavant.

Perte nette

Au T4 2024, la perte nette a été de 1,2 M\$, ou 0,04 \$ par action, comparativement à une perte nette de 4,1 M\$, ou 0,11 \$ par action, au T4 2023. La perte nette au T4 2024 est principalement attribuable à l'effet de la modification substantielle d'une créance à long terme et de la perte de crédit attendue totalisant 5,2 M\$, tel qu'indiqué ci-dessus.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE

La Société réalise une partie de ses activités dans les devises étrangères suivantes : en dollars américains (« \$ US »), en pesos chiliens (« CLP »), en cédis ghanéens (« GHS »), en francs ouest-africains (« XOF ») et en francs guinéens

(« GNF ») et, par conséquent, elle est exposée au risque lié aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque.

Au 30 juin 2024 et 2023, la Société avait des liquidités et des comptes débiteurs en devises étrangères et son exposition au taux de change, y compris l'incidence sur le bénéfice avant impôts sur le résultat (« BAIR ») en dollars canadiens si le taux correspondant varie de plus ou moins 10 %, s'établit comme suit :

Au 30 juin 2024 (M)	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
Liquidités	0,1	60,5	-	7,9	0,9
Comptes débiteurs	0,5	6 138,5	-	-	-
Incidence sur le BAIR +/- 10 % \$CAD	0,1	-	-	-	-

Au 30 juin 2023 (M)	\$ US	CLP	GHS	XOF	GNF
Liquidités	0,2	177,6	-	565,7	2 566,9
Comptes débiteurs	0,4	2 797,3	-	182,7	7 036,2
Incidence sur le BAIR +/- 10 % \$CAD	(0,1)	0,2	-	0,1	-

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (avant les variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, les charges financières et l'impôt sur le résultat payé) se sont chiffrés à 12,7 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à 18,8 M\$ pour l'exercice 2023.

La diminution des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation a été une sortie de trésorerie de 0,1 M\$, comparativement à une sortie de trésorerie de 0,7 M\$ pour l'exercice 2023. La variation du fonds de roulement d'exploitation sans effet sur la trésorerie pour l'exercice 2024 est principalement attribuable à ce qui suit :

- un montant de 3,0 M\$ lié à l'augmentation des débiteurs
- un montant de 0,3 M\$ lié à la diminution des créditeurs; partiellement contrebalancé par
- un montant de 2,9 M\$ lié à la baisse des stocks; et
- un montant de 0,3 M\$ lié à une diminution des charges payées d'avance.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 6,0 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à 8,4 M\$ pour l'exercice 2023. Pour l'exercice 2024, 8,7 M\$ ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement contrebalancés par une entrée de trésorerie de 2,6 M\$ sur la cession de placements et d'immobilisations corporelles. Pour l'exercice 2023, un montant de 9,4 M\$ a été utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et des dépôts sur de l'équipement acheté, ce qui a été

contrebalancé en partie par une entrée de trésorerie de 1,0 M\$ découlant de la cession de placements et d'immobilisations corporelles.

Activités de financement

Au cours de l'exercice 2024, la Société a remboursé un montant net de 5,3 M\$ de sa dette à long terme et de ses obligations locatives et d'affacturage, comparativement à 4,4 M\$ au cours de l'exercice 2023.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa facilité de crédit (la « Facilité de crédit ») auprès de la Banque Nationale du Canada inc. en sa qualité d'agent (« Banque Nationale »). Le 2 novembre 2023, la Société a conclu une cinquième convention de facilité de crédit modifiée et réitérée avec la Banque Nationale relativement à la Facilité de crédit (la « Convention de crédit ») et le 26 mars 2024, la Société et la Banque Nationale ont conclu une convention modificative à la Convention de crédit. Cette Facilité de crédit se compose d'une facilité de crédit renouvelable de 30,0 M\$ et d'une facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US garantie par Exportation et développement Canada (« EDC »). La Convention de crédit expire le 2 novembre 2026.

La Société a remboursé un montant net de 0,7 M\$ pour l'exercice 2024 de sa Facilité de crédit, comparativement à 9,3 M\$ pour l'exercice 2023. La dette à long terme de la Société aux termes de sa Facilité de crédit, y compris le montant de 3,0 M\$ US (4,1 M\$) prélevé sur la Facilité de crédit de 5,0 M\$ US et la tranche à court terme, s'élevait à 21,5 M\$ au 30 juin 2024, comparativement à 22,2 M\$ au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2024, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 48,9 M\$, comparativement à 50,4 M\$ au 30 juin 2023. Les besoins en fonds de roulement de la Société sont principalement liés au financement des stocks et au financement des comptes débiteurs.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière d'acquisition d'équipements et des modalités de remboursement de ses obligations de dette. Les principales dépenses en capital d'Orbit Garant se rapportent à l'acquisition d'appareils de forage et d'équipement de forage.

Sources de financement

Au 30 juin 2024, la Société a respecté toutes les clauses restrictives de la Convention de crédit, de la convention de prêt avec EDC (le « Prêt EDC ») et de la convention de prêt (la « Convention de prêt BDC ») avec la Banque de développement du Canada (« BDC »). La Société prévoit que la disponibilité aux termes de la Facilité de crédit continuera de lui fournir des liquidités suffisantes pour financer son fonds de roulement et ses besoins d'acquisition d'immobilisations.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa Facilité de crédit. La Facilité de crédit arrive à échéance le 2 novembre 2026. Au 30 juin 2024, la Société avait prélevé 21,5 M\$ sur sa Facilité de crédit (22,2 M\$ au 30 juin 2023).

La disponibilité de la Facilité de crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des biens immobiliers. A l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, tous les actifs d'Orbit Garant sont donnés en

garantie des obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit. De plus, les obligations de la Société en vertu de la Facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US sont garanties par EDC. Au 30 juin 2024, la limite d'emprunt de la Facilité de crédit s'est établie à 27,4 millions et 5,0 M\$ US et les montants non utilisés s'élevaient à 10,0 \$ et à 0,3 \$ US.

La Convention de crédit comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société à entreprendre certaines actions sans l'approbation préalable du prêteur, notamment : i) les fusions, liquidations, dissolutions et modifications de droits de propriété; ii) contracter des dettes supplémentaires; iii) grever les actifs de la Société; iv) accorder des garanties, consentir des prêts et procéder à des investissements et à des acquisitions; v) investir dans ou conclure des instruments dérivés, verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions du capital à des parties liées; vi) engager des dépenses en capital excédant les limites convenues mutuellement; et vii) vendre certains actifs. La Convention de crédit renferme également un certain nombre de clauses restrictives de nature financière auxquelles la Société doit se conformer.

En février 2021, OG Chile a conclu un accord de financement pour un montant total d'environ 2,6 M\$ de Banco Scotia pour l'acquisition de l'immeuble à bureaux qu'elle avait loué pendant plusieurs années. Le prêt porte intérêt au taux de 3,3 % par an, a une durée de 84 mois et est garanti par les actifs immobiliers d'OG Chile. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de cet accord de financement, incluant la portion courante, s'élevait à 2,1 M\$ au 30 juin 2024 (2,5 M\$ au 30 juin 2023).

Le 9 septembre 2022, la Société a conclu la Convention de prêt BDC qui prévoit un prêt à terme d'un capital de 8,47 M\$. Le prêt porte intérêt au taux fixe de 6,50 % par an, a une durée de 20 ans et est remboursable en 240 mensualités consécutives de novembre 2022 à octobre 2042. Le taux d'intérêt fixe a été réduit de 0,20 % en novembre 2023, à la suite du respect de certaines clauses restrictives de nature financière. Les obligations de la Société en vertu de la Convention de prêt BDC sont garanties: (a) par une hypothèque immobilière de premier rang sur l'immeuble servant de siège social de la Société situé à Val-d'Or, Québec; et (b) garantis solidairement (conjointement et solidairement) par certaines filiales de la Société. La dette à long terme d'Orbit Garant en vertu de la convention de prêt BDC, y compris la portion à court terme, s'élevait à 8,1 M\$ au 31 juin 2024 (8,3 M\$ au 30 juin 2023).

Orbit Garant estime qu'elle continuera de respecter ses modalités de paiement en vertu de ses facilités de crédit et qu'elle disposera de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités commerciales.

Au 30 juin 2024, la Société avait les obligations contractuelles futures suivantes :

(en milliers de dollars)	Total	Dans l'année	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Années suivantes
Dettes à long terme	37 637	1 036	23 578	2 976	10 047
Obligations locatives	3 120	1 236	1 484	400	-
Contrats de location simple	274	270	4	-	-
Total	41 031	2 542	25 066	3 376	10 047

TITRES EN CIRCULATION AU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre d'actions ordinaires	37 372 756
Nombre d'options	2 190 000
Après dilution	39 562 756

Pour l'exercice 2024, la Société a émis 590 000 options et annulé 360 000 options.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., (« Dynamitage »), une société dans laquelle un administrateur de la Société a une participation.

Pour les exercices 2024 et 2023, la Société a conclu les transactions suivantes avec Dynamitage et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

(en milliers de dollars)	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits	151	35
Charges	24	96

Au 30 juin 2024, un montant négligeable était à recevoir relativement à ces transactions (un montant négligeable au 30 juin 2023).

Toutes ces transactions entre parties liées conclues dans le cours normal des activités ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Par définition, les principaux dirigeants incluent les membres de la famille proche des principaux dirigeants ainsi que toute entité sur laquelle les principaux dirigeants exercent un contrôle. Il a été déterminé que les principaux dirigeants se composaient des administrateurs de la Société et du personnel de direction clé. Les membres de la famille proche sont les membres dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent, ou soient influencés par, cette personne dans le cadre de leur relation avec la Société.

La rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs se détaille comme suit :

(en milliers de dollars)	Exercice 2024	Exercice 2023
Salaires et honoraires	995	1 195
Rémunération fondée sur des actions	104	62
Total	1 099	1 257

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

Les principales informations sur les méthodes comptables sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2024. La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

A. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Créances à long terme

Lors de la comptabilisation initiale, la Société comptabilise la créance à long terme à la juste valeur, estimée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels sur la durée de l'accord, actualisée à l'aide d'un taux qui reflète le risque associé à la contrepartie et les taux en vigueur sur le marché pour ces instruments.

La valeur comptable de la créance à long terme est présentée déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues. La probabilité de défaut est basée sur des données historiques pour des entités comparables. La perte en cas de défaut prise en compte dans l'estimation reflète la capacité de la Société à exécuter son droit de prendre possession de l'actif donné en garantie au titre du contrat. Le montant et le calendrier des flux de trésorerie qui devraient être récupérés en cas de défaut sont basés sur des scénarios pondérés par la probabilité et le déficit de trésorerie réel peut différer de la perte de crédit attendue estimée qui en résulte. La direction évaluera le caractère approprié de la provision pour pertes de crédit attendues au plus tôt de chaque fin de période, ou lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles et pourraient donner lieu à un changement dans les conditions ou les hypothèses initialement utilisées dans l'estimation.

Impôt sur le résultat et actifs d'impôt différé

La Société détermine sa charge d'impôt sur le résultat ainsi que ses actifs et passifs d'impôt sur le résultat en fonction de son interprétation de la législation fiscale applicable, y compris les conventions fiscales entre les différents pays dans lesquels elle exerce ses activités, ainsi que des règles et réglementations sous-jacentes. De telles interprétations impliquent des jugements et des estimations qui peuvent être contestées lors des contrôles fiscaux gouvernementaux auxquels la Société est régulièrement soumise. De nouvelles informations pourraient également devenir disponibles, ce qui amènerait la Société à modifier son jugement concernant le caractère adéquat des actifs et des passifs d'impôts existants. De tels changements auront un impact sur la perte nette de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Dans le calcul des impôts sur le résultat et des actifs et passifs d'impôts différés, des estimations doivent être utilisées pour déterminer les taux et montants appropriés et pour tenir compte de la probabilité de réalisation des actifs d'impôts. Les actifs d'impôts différés reflètent également l'avantage des pertes fiscales non utilisées et des déductions qui peuvent être reportées pour réduire les impôts exigibles sur les bénéfices des années futures. Cette évaluation

nécessite que la Société fasse des estimations significatives pour déterminer s'il est probable ou non que les actifs d'impôts différés puissent être récupérés sur les bénéfices imposables futurs et, par conséquent, qu'ils pourront être comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société. La Société s'appuie, entre autres, sur son expérience passée pour procéder à cette appréciation.

B. JUGEMENTS

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrices de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de flux de trésorerie futurs. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent les projections de revenus, de dépenses d'opérations, de taux d'utilisation, de taux d'actualisation et de prix au marché. Par conséquent, l'incidence sur les états financiers consolidés des périodes ultérieures pourrait être importante.

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES ET NON ADOPTÉES

A) Adoptées

Les normes et modifications suivantes aux normes existantes ont été adoptées par la Société le 1er juillet 2023 et n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société. :

- 1) IAS 1 (modifié) – Présentation des états financiers – (modification– Informations significatives sur les méthodes comptables versus principales méthodes comptables)
- 2) IAS 8 (modifié) – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – (modification – définition des estimations comptables)
- 3) IAS 12 (modifié) – Impôt sur le résultat - (modification – impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une seule transaction)

B) Non adoptées

La Société n'a pas appliqué l'amendement suivant à la norme IASB qui a été publié, mais qui n'est pas encore entré en vigueur :

- 1) IAS 1 (modifié) – Présentation des états financiers – (modification – Classification des passifs en passifs courants ou non courants et non courants avec clauses restrictive, en vigueur pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2024)

La Société évalue actuellement qu'aura l'adoption de la modification ci-dessus sur les états financiers consolidés.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté :

Le BAIIA est défini comme le bénéfice net (la perte nette) avant intérêts, impôts et amortissement. Le BAIIA ajusté est défini comme le BAIIA excluant (i) la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso et (ii) l'effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue. La marge du BAIIA ajusté est définie comme le pourcentage du BAIIA ajusté comparativement aux produits tirés des contrats.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée :

Le bénéfice brut ajusté est défini comme le bénéfice brut excluant l'amortissement et la dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso. La marge brute ajustée est définie comme le pourcentage de la marge brute ajustée comparativement aux produits tirés des contrats.

BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté

La direction estime que le BAIIA, le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes aux fins de l'analyse de la rentabilité opérationnelle, car il élimine l'impact des coûts de financement, de certains éléments sans effet sur la trésorerie et des impôts sur le résultat. Par conséquent, la direction considère qu'il s'agit de références utiles et comparables pour évaluer le rendement de la Société, car les entreprises ont rarement la même structure de capital et de financement.

Rapprochement du BAIIA, BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté :

(non audité) (en millions de dollars)	T4 2024	T4 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Perte nette de la période	(1,2)	(4,1)	(1,3)	(0,7)	(6,6)
Ajouter :					
Charges financières	0,8	0,9	3,5	3,4	2,2
Charge d'impôt sur le résultat (recouvrable)	(1,2)	(2,1)	(3,7)	1,1	3,2
Dépréciation et dotation aux amortissements	2,8	2,9	10,7	11,1	11,2
BAIIA	1,2	(2,4)	9,2	14,9	10,0
Dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso	-	4,2	-	4,2	-
Effet de la modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue	5,2	-	5,2	-	-
BAIIA ajusté	6,4	1,8	14,4	19,1	10,0
Produits des contrats	45,3	46,8	181,2	201,0	195,5
Marge du BAIIA ajusté (%) ¹⁾	14,1	3,8	7,9	9,5	5,1

¹⁾ BAIIA ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Bien que le bénéfice brut ajusté et que la marge brute ajustée ne soient pas des mesures financières reconnues définies par les IFRS, la direction les considère comme des mesures importantes puisqu'elles reflètent la rentabilité de base de la Société, compte non tenu de l'incidence de la dotation aux amortissements. Par conséquent, la direction estime que ces mesures fournissent un repère utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société.

Rapprochement du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée

(non audité) (en millions de dollars)	T4 2024	T4 2023	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits tirés de contrats	45,3	46,8	181,2	201,0	195,5
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	38,0	46,2	160,9	182,7	181,7
Moins					
L'amortissement	(2,5)	(2,6)	(9,9)	(10,1)	(10,0)
Dépréciation des stocks due à la restructuration au Burkina Faso	-	(4,2)	-	(4,2)	-
Charges directes	35,5	39,4	151,0	168,4	171,7
Bénéfice brut ajusté	9,8	7,4	30,2	32,6	23,8
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	21,7	15,9	16,7	16,2	12,2

¹⁾ Marge brute ajustée, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur d'activité. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société datée du 19 septembre 2024, et elle doit être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la Société peut être confrontée. D'autres risques et incertitudes, qui sont actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire à ses activités. Advenant la matérialisation de ces risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient s'en ressentir considérablement.

Pandémies, force majeure et catastrophes naturelles

La Société peut être affectée par des pandémies tel que le coronavirus COVID-19, des événements de force majeure et des catastrophes naturelles. La probabilité et l'ampleur de tels événements sont par nature difficiles à prévoir, et leurs importances sont très incertaines et peuvent dépendre de facteurs indépendants à la Société et de son contrôle. Une perturbation économique prolongée, à la suite d'un tel événement ou d'une telle catastrophe, y compris l'épidémie de COVID-19, peut avoir un impact important et négatif sur les revenus, les flux de trésorerie et la rentabilité de la Société, y compris, sans s'y limiter, en compromettant la santé des employés et la productivité sur le lieu de travail, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et les activités des clients de la Société.

Risques liés à la structure, aux activités et à l'industrie

Ralentissements cycliques

La demande de services et de produits de forage dépend largement du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, lesquelles dépendent à leur tour considérablement des prix des marchandises. Il existe un risque persistant que la faiblesse des prix des marchandises puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage des sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande de services de forage offerts par la Société et nuirait de façon significative aux produits d'exploitation, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Sensibilité à la conjoncture économique générale

La performance financière et opérationnelle d'Orbit Garant subit l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales générales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (dont l'inflation, les taux d'intérêt et les taux de change), de l'accès aux marchés financiers et aux marchés des titres d'emprunt, ainsi que des politiques monétaires et de la réglementation. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Dépendance envers le personnel et maintien des employés

Outre la disponibilité de capitaux pour le matériel, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés de services de forage est l'offre de foreurs qualifiés, dont dépend la Société pour exploiter ses foreuses. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité absolue pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la Société ne parvenait pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et à en former des nouveaux, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceront une pression sur les marges bénéficiaires de la Société si celle-ci ne peut récupérer ces coûts en augmentant les tarifs facturés à ses clients.

Augmentation du coût d'obtention de biens non durables

Lorsque la Société participe à un appel d'offres pour obtenir un contrat de forage souterrain, le coût d'obtention des biens non durables constitue un facteur clé dans l'établissement du prix. Les contrats de forage souterrains ont habituellement une durée d'un an à deux ans et exposent la Société à un risque d'augmentation du coût des biens non durables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une hausse marquée du coût de la main-d'œuvre ou des biens non durables pendant une telle période pourrait occasionner un accroissement significatif des coûts et nuire considérablement à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque des pays

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale dans un certain nombre de pays différents, de sorte qu'elle est confrontée aux systèmes commerciaux et politiques de diverses juridictions. Les événements imprévus dans un pays (précipités par l'évolution à l'intérieur ou à l'extérieur du pays), tels que les changements économiques, politiques, légaux, fiscaux, réglementaires ou juridiques (ou les changements d'interprétation), pourraient, directement ou indirectement, avoir un impact négatif sur les activités d'exploitation et les actifs. Les risques comprennent, sans s'y limiter, la répression militaire, les fluctuations extrêmes des taux de change, les taux élevés d'inflation, les changements dans les politiques minières ou politiques d'investissement, la nationalisation/expropriation de projets ou d'actifs, la corruption, les retards dans l'obtention des permis nécessaires ou l'incapacité de les obtenir, l'annulation des revendications minières existantes ou des intérêts y afférents, les prises d'otages, l'agitation de la main-d'œuvre, l'opposition à l'exploitation minière par un groupe environnemental ou d'autres organisations non gouvernementales ou les changements d'attitude politique susceptibles de nuire à la Société. On note l'émergence d'une tendance des gouvernements à accroître leur participation à l'industrie et, par conséquent, leurs revenus en augmentant les impôts et taxes ou en recourant davantage aux mesures d'expropriation ou à d'autres mesures en ce sens. Cette tendance pourrait avoir un impact négatif sur les investissements étrangers dans les activités d'exploitation et d'exploration minière et, par conséquent, sur la demande pour les services de forage dans ces régions. Ces événements pourraient avoir comme conséquence la perte de revenus et des coûts additionnels en mobilisation d'équipement à d'autres endroits. La nationalisation ou l'expropriation de projets miniers a un impact direct sur les fournisseurs (comme la Société) de l'industrie minière.

Bien que la Société s'efforce d'atténuer son exposition aux événements potentiels liés au risque des pays, l'incidence de ces événements est hors de son contrôle, est hautement incertaine et imprévisible et dépendra de faits et de circonstances spécifiques. Par conséquent, la Société ne peut garantir qu'elle ne subira pas les répercussions directes

ou indirectes d'un événement lié au risque des pays survenant dans les juridictions dans lesquelles elle exerce des activités.

Risque d'impôts

Orbit Garant exerce ses activités dans de nombreux pays et est donc soumise à de nombreuses formes différentes de fiscalité dans différentes juridictions à travers le monde, notamment, l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu, la retenue à la source, la taxe à la consommation, la sécurité sociale et d'autres taxes liées à la masse salariale, et les lois sur le rapatriement des devises et des capitaux. Une interprétation défavorable de la législation fiscale en vigueur pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité de la Société ou donner lieu à des différends avec les autorités fiscales concernant l'interprétation du droit fiscal.

Le droit fiscal et son administration sont extrêmement complexes et obligent souvent la Société à prendre des décisions subjectives. La Société doit émettre des hypothèses concernant, entre autres, les taux d'imposition dans diverses juridictions, l'effet des conventions fiscales entre les juridictions et les projections de revenu imposable en raison de la législation fiscale et de son administration qui sont extrêmement complexes. Dans la mesure où ces hypothèses diffèrent des résultats réels, ou si ces juridictions changeaient ou modifieraient ces lois ou leur interprétation actuelle, la Société pourrait être amenée à enregistrer une charge et un passif d'impôts supplémentaires, y compris des intérêts et des pénalités. En outre, il existe un risque que les pays dans lesquels la Société exerce ses activités modifient leur régime fiscal actuel avec peu de préavis, ou que les autorités fiscales de ces pays tentent de réclamer un impôt sur les revenus globaux.

Endettement et clauses restrictives

Orbit Garant a conclu la convention de crédit afin d'obtenir des facilités de crédit lui permettant de financer, entre autres choses, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau d'endettement d'Orbit Garant pourrait avoir des conséquences importantes, y compris : i) le fait que la capacité d'Orbit Garant d'obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en capital ou les acquisitions à l'avenir puisse être limitée; ii) le fait qu'une importante partie des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'Orbit Garant puisse être affectée au paiement du capital et des intérêts sur sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures; et iii) le fait que certains des emprunts d'Orbit Garant (dont les emprunts effectués aux termes de la convention de crédit) comporteront des taux d'intérêt variables, ce qui exposera Orbit Garant aux risques de taux d'intérêt plus élevés et pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa situation financière.

La convention de crédit contient de nombreuses clauses restrictives limitant la latitude de la direction d'Orbit Garant à l'égard de certaines questions commerciales. Ces clauses imposent des restrictions importantes, notamment sur les changements de propriétés et sur la capacité d'Orbit Garant de créer des privilèges ou d'autres charges, de payer des dividendes ou d'effectuer certains autres paiements, d'effectuer des investissements, de réaliser des acquisitions, d'engager des dépenses en capital, d'accorder des prêts et des cautionnements ainsi que de vendre ou d'aliéner autrement des biens et de fusionner avec une autre entité. En outre, la convention de crédit renferme des clauses restrictives financières obligeant Orbit Garant à respecter certains ratios financiers et certains tests relatifs à sa situation financière. Si Orbit Garant ne parvenait pas à respecter ses obligations aux termes de la convention de crédit, il pourrait s'ensuivre un cas de défaut qui, s'il n'était pas corrigé ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner le devancement de l'exigibilité du remboursement de la dette concernée. Dans pareil cas, rien ne garantit que les biens d'Orbit Garant seraient suffisants pour rembourser intégralement cette dette. De plus, la convention de

crédit viendra à échéance au plus tard le 2 novembre 2026. Rien ne garantit que des emprunts ou des financements par actions futurs seront à la portée d'Orbit Garant ou qu'ils le seront à des conditions acceptables et selon un montant suffisant pour rembourser l'encours de sa dette contractée aux termes de la convention de crédit à l'échéance ou pour financer ses besoins par la suite. Une telle situation pourrait entraîner des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Orbit Garant.

Accès des clients aux marchés des actions

En raison de facteurs économiques, les sociétés minières, particulièrement les sociétés minières de petite taille, pourraient éprouver plus de difficultés à mobiliser des fonds pour financer leurs activités d'exploration. Cette difficulté nuirait à la demande de services de forage et pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Acquisitions

Orbit Garant pourrait, de temps à autre, considérer de nouvelles acquisitions. Elle peut être soumise à des risques commerciaux ou à des dettes pour lesquels elle peut ne pas être entièrement indemnisée ou assurée. L'intégration continue des systèmes informatiques existants et nouveaux, du matériel et du personnel peut entraîner des répercussions sur le succès des acquisitions. Toute question découlant de l'intégration des activités acquises, y compris l'intégration des logiciels comptables, peut nécessiter d'importantes ressources au chapitre de la gestion, des finances ou du personnel, qui seraient autrement disponibles pour le développement et l'expansion continus des activités existantes de la Société. Si une telle situation se produisait, elle pourrait entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Approvisionnement en biens non durables

Si la Société devait croître, cela pourrait exercer des pressions sur sa capacité de fabriquer ou d'obtenir autrement les nouveaux appareils de forage et les nouveaux biens non durables nécessaires pour exercer ses activités de forage. Cette situation pourrait entraver la possibilité, pour Orbit Garant, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

Concurrence

La Société fait face à une concurrence de la part de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de bon nombre de concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la Société font partie du secteur des services de forage depuis plus longtemps qu'elle et ont des ressources, notamment financières, considérablement supérieures aux siennes. Une intensification de la concurrence dans le marché des services de forage pourrait nuire à la part de marché, à la rentabilité et aux occasions de croissance actuelles de la Société. Le coût en capital de l'acquisition d'appareils de forage est relativement peu élevé, ce qui permet aux concurrents de financer leur expansion et donne à de nouveaux concurrents l'occasion de percer le marché. Cette dynamique soumet la Société au risque d'une baisse de sa part de marché et de l'étendue de sa croissance géographique, ainsi que de ses produits et de ses marges pour ses activités existantes.

Une grande partie des services de forage est liée à l'obtention de contrats par un processus d'appel d'offres concurrentielles. La Société perdra de nouveaux contrats potentiels au profit de concurrents si elle n'est pas en mesure

de démontrer la fiabilité de son rendement, sa compétence technique et la compétitivité de ses prix dans le cadre du processus d'appel d'offres ou encore si des sociétés minières choisissent de ne pas recourir au processus d'appel d'offres.

Capacité de soutenir et de gérer la croissance

La capacité d'Orbit Garant de croître dépendra de divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, y compris notamment les prix des marchandises, la capacité des sociétés minières d'obtenir du financement et la demande de matières premières provenant d'économies émergentes d'envergure comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les « pays BRIC »). En outre, la Société est soumise à divers risques commerciaux habituellement associés aux sociétés en croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient imposer de lourdes contraintes sur le personnel de direction de la Société et obligeront vraisemblablement celle-ci à recruter du personnel de direction additionnel.

Rien ne garantit que la Société : i) pourra gérer efficacement l'expansion de ses activités (y compris toute acquisition), ii) arrivera à soutenir ou à accélérer sa croissance ou que cette croissance, si elle est réalisée, entraînera une exploitation rentable, iii) sera en mesure d'attirer et de conserver le personnel de direction suffisant nécessaire à sa croissance continue, ou iv) sera en mesure d'effectuer avec succès des investissements ou des acquisitions stratégiques. Si elle ne parvenait pas à prendre l'une ou l'autre des mesures précitées, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

Stratégie d'acquisitions futures

Orbit Garant pourrait croître au moyen d'acquisitions, en plus de sa croissance interne. Le secteur des services de forage fait l'objet d'une vive concurrence en ce qui a trait aux cibles d'acquisition attrayantes. Il est impossible de garantir que des occasions d'acquisitions futures se présenteront à des conditions acceptables, ou que les entités nouvellement acquises ou mises sur pied seront intégrées avec succès aux activités de la Société. De surcroît, la Société ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour poursuivre cette stratégie.

Contrats avec les clients

Les contrats de forage en surface avec des clients de la Société ont habituellement une durée de six (6) à douze (12) mois, et ses contrats de forage souterrain avec des clients ont en général une durée d'un an à deux ans et peuvent être annulés par le client moyennant un bref préavis dans des circonstances prescrites, sous réserve du versement d'un montant limité à la Société ou même sans le versement d'un montant. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la Société ne parvenait pas à renouveler ou à remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants ou si des contrats existants étaient annulés, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement de clients de la Société pourrait nuire de façon significative à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Expansion internationale et instabilité

L'expansion internationale comporte des risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des régions ciblés par la Société à des fins d'expansion sont en voie d'industrialisation et d'urbanisation et n'ont pas la

stabilité économique, politique ou sociale dont jouissent actuellement bon nombre de pays développés. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique dans le passé et peuvent être soumis à des risques indépendants de la volonté de la Société, comme une guerre ou des troubles civils, l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, la nationalisation, le terrorisme, l'expropriation sans dédommagement équitable ou l'annulation de droits contractuels, des changements marqués dans les politiques gouvernementales, la défaillance de règles de droit et de la réglementation, des nouveaux tarifs et taxes, et d'autres barrières. Il existe un risque que les activités, l'actif, le personnel ou le rapatriement des produits d'exploitation de la Société soient entravés ou subissent les répercussions défavorables de facteurs liés à l'expansion internationale de la Société et nuisent de façon significative à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Risques opérationnels et responsabilité

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la Société, l'endommagement et la destruction des biens et du matériel, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses des appareils de forage. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait entraîner des conséquences défavorables pour la Société, notamment des pertes financières, la perte de personnel clé, des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation de la Société.

De plus, des procédés ou des systèmes internes qui présentent des lacunes, des employés qui ne sont pas à la hauteur ou encore des événements externes pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance opérationnelle et financière de la Société. Le risque de ce genre de perte, connu comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects des activités de la Société, notamment la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, l'endommagement des biens, la sécurité du personnel, les questions de conformité avec la réglementation ou les questions d'intégration des activités. Le nombre et l'ampleur des changements ainsi que la possibilité que la Société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire à la performance des activités de même qu'à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque de change

Orbit Garant exerce certaines de ses activités en \$ US, en CLP, en GHS, en XOF et en GNF, et elle est donc exposée aux fluctuations de change.

Au 30 juin 2024, la Société avait un risque d'exposition de ses produits en \$ US, CLP, GHS, XOF et GNF d'environ : 1,1M\$, 0,5 M\$, 0,2 M\$, (0,6) M\$ et (0,5) M\$ respectivement en dollars canadiens ((1,0) M\$, 2,7 M\$, 0,0 M\$, 0,9 M\$ et 0,6 M\$ au 30 juin 2023 respectivement en dollars canadiens). Cette exposition pourrait changer dans le futur et une part importante des produits de la Société pourrait éventuellement être libellée dans d'autres monnaies que le dollar canadien, dont les fluctuations pourraient avoir un impact négatif sur sa performance financière.

Interruptions des activités

Les interruptions des activités résultent de divers facteurs, y compris une intervention réglementaire, des retards dans l'obtention des approbations et des permis nécessaires, des questions de santé et de sécurité ou un engorgement au niveau de l'approvisionnement concernant les intrants relatifs aux produits. De plus, la Société exerce ses activités

dans diverses régions, dont certaines sont plus susceptibles de connaître des conditions météorologiques peu favorables et des catastrophes naturelles incluant les feux de forêt ou autres. Si l'une de ces situations ou toute interruption des activités se produisait, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Risque d'atteinte à la réputation de la Société

Les risques d'atteinte à la réputation de la Société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse de la clientèle de la Société et entraîner des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et, à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée comparativement aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la Société sont chargés de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, des lois et des règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des parties prenantes de la Société ainsi que du public.

Corruption, pots-de-vin et fraude

Orbit Garant est tenue de se conformer à la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (« LCAPE ») du Canada ainsi qu'aux lois similaires applicables dans d'autres juridictions, qui interdisent aux entreprises d'accorder des pots-de-vin ou d'autres paiements prohibés ou de faire des dons à des agents publics étrangers dans le but de conserver ou d'obtenir des affaires. Les politiques de la Société mandatent le respect de ces lois. Toutefois, rien ne garantit que les politiques et procédures et les autres garanties que la Société a mises en œuvre en ce qui concerne le respect de ces lois seront efficaces ou que les employés, les agents, les fournisseurs ou les autres partenaires de l'industrie ne se sont pas engagés ou ne s'engageront pas dans une conduite illégale dont la Société pourrait être tenue responsable. La violation de ces lois pourrait perturber les activités de la Société et avoir une incidence négative importante sur ses activités et ses opérations.

Exigences relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité et considérations connexes

L'exploitation de la Société est soumise à une vaste gamme de lois et de règlements ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique et local, y compris ceux qui portent sur la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité des travailleurs et qui régissent notamment les émissions atmosphériques, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (dont les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises dangereuses et de matières dangereuses comme les produits chimiques, les mesures correctives s'appliquant aux rejets et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité »). En raison de ses activités d'exploitation, la Société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les enquêtes futures pourraient entraîner des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les activités aux chantiers des clients peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne garantit que l'assurance de la Société soit suffisante ou efficace en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels la Société peut être assujettie ou

encore que la Société soit en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la Société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la Société était perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients pourraient se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité à en obtenir des nouveaux.

Risque de changement climatique

Orbit Garant exerce ses activités dans diverses régions et juridictions où les lois environnementales sont en évolution et peuvent être différentes dans chaque juridiction. Plusieurs gouvernements ou organismes gouvernementaux ont introduit ou envisagent de modifier leur réglementation en fonction de l'impact potentiel du changement climatique, notamment en ce qui concerne les réglementations relatives au niveau d'émission. Si la tendance réglementaire actuelle se poursuit, cela pourrait entraîner une augmentation des coûts pour certaines des activités de la Société. En outre, les conséquences physiques du changement climatique, telles que les conditions météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles incluant les feux de forêt, la pénurie de ressources et l'évolution du niveau de la mer, pourraient avoir un impact financier défavorable sur les opérations situées dans les régions où ces conditions se produisent.

Limite des assurances

La Société a une assurance de biens, de responsabilité civile générale et de pertes d'exploitation. Toutefois, rien ne garantit que cette assurance continuera d'être offerte à un coût acceptable, que tous les événements qui pourraient donner lieu à une perte ou à une obligation peuvent être assurés ni que les montants d'assurance seront en tout temps suffisants pour couvrir chaque perte ou réclamation qui pourrait se produire à l'égard des actifs ou des activités de la Société.

Changements apportés à la législation et à la réglementation

Des changements apportés aux lois, aux règles, aux règlements ou aux politiques touchant les activités de la Société entraîneraient des répercussions sur celle-ci et pourraient nuire considérablement à son exploitation et à sa performance financière.

Risque lié à la législation et à la réglementation

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur les plans juridique et environnemental et en matière de santé et de sécurité. Si la Société ne respectait pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, y compris des amendes ou une interruption de ses activités, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. En outre, les clients des services d'exploration minière de la Société sont également assujettis à une réglementation similaire sur les plans juridique et réglementaire et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration minérale ou de mise en valeur de mines et ainsi nuire indirectement à la Société.

Risque lié à la cybersécurité

Bien que les systèmes d'information fassent partie intégrante du soutien de la Société, en raison de la nature de ses services, elle n'est pas considérée comme soumise au même niveau de risques de cybersécurité que les entreprises opérant dans des secteurs où les informations sensibles sont au cœur de leurs activités. Néanmoins, la Société est potentiellement exposée à des risques allant de l'erreur humaine à l'interne ou à des tentatives individuelles non coordonnées pour obtenir un accès non autorisé à ses systèmes informatiques jusqu'à des mesures sophistiquées et ciblées visant la Société et ses systèmes, ses clients ou ses fournisseurs de services. De telles perturbations dans les systèmes d'information ou l'échec des systèmes à fonctionner comme prévu pourraient, en fonction de l'ampleur du problème, entraîner la perte de l'information des clients, une perte des affaires actuelles ou futures, une atteinte à la réputation de la Société et/ou un potentiel de réclamations contre celle-ci, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La Société continue d'accroître ses efforts afin d'atténuer ces risques. Elle investit dans des initiatives de sécurité technologique afin de mieux identifier et résoudre toute vulnérabilité, y compris les évaluations périodiques de vulnérabilité de tiers, la connaissance des utilisateurs des meilleures pratiques de cybersécurité et les contrôles des processus et procédures de sécurité. De plus, la Société continue d'accroître la sensibilisation des employés aux politiques de sécurité grâce à des communications continues.

Risques liés à la structure et aux actions ordinaires

Risques liés au marché boursier

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est tributaire de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la Société, les changements dans ses estimations des résultats d'exploitation futurs ou dans celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente rubrique ainsi que d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

Influence des actionnaires existants

En date du 19 septembre 2024, M. Pierre Alexandre, président et chef de la direction de la Société, détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 24 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et des regroupements d'entreprises possibles et avoir ainsi un effet sur le cours de ses actions.

Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société

Certains actionnaires, dont M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de l'un ou l'autre de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

Dilution

Orbit Garant pourrait éventuellement réunir des fonds additionnels en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

Paiements de dividendes

Orbit Garant ne prévoit pas payer de dividendes puisqu'elle entend affecter les liquidités à sa croissance future ou au remboursement de sa dette. De plus, la convention de crédit impose des restrictions sur sa capacité de déclarer ou de payer des dividendes.

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de la solvabilité de ses clients et maintien des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance EDC. Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % de certaines créances clients impayées. Au 30 juin 2024, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 4 % des débiteurs (4 % au 30 juin 2023).

Au 30 juin 2024, 78 % (72 % au 30 juin 2023) des créances clients étaient classées comme étant des créances courantes et 4 % des créances clients et autres débiteurs avaient subi une baisse de valeur (3 % au 30 juin 2023).

Deux clients importants représentant plus de 10 % des créances clients, totalisent 41 % au 30 juin 2024 (trois clients importants représentaient 41 % de ces créances clients au 30 juin 2023).

Deux clients importants représentant plus de 10 % des produits tirés de contrats, totalisent 33 % pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 (un client important représentait 18 % des produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2023).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées. La Société ne recourt pas à des instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2024, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base de pourcentage du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une variation correspondante annuelle de 0,2 M\$ du résultat net et du résultat global (impact de 0,2 M\$ au 30 juin 2023).

Risque lié au marché boursier

La Société est exposée au risque du marché boursier en détenant des actions ordinaires de sociétés cotées en bourse.

Le risque lié au marché boursier s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et elle détermine les mesures appropriées à prendre dans ces circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de l'affacturage à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la créance à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur de marché estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit du client, qui reflète les conditions actuelles du marché.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen d'une évaluation de la valeur marchande estimée à l'aide d'un taux d'actualisation, ajusté en fonction du risque de crédit propre de la Société, qui reflète les conditions actuelles du marché.

PERSPECTIVES

La demande de services de forage minier au Canada de la part des grandes sociétés minières et des sociétés minières intermédiaires reste généralement forte, tandis que la demande des petites sociétés minières d'exploration et de certaines sociétés minières intermédiaires est affectée par les facteurs macroéconomiques actuels qui ont restreint leur accès au capital. La forte demande soutenue des grandes sociétés minières et des sociétés minières intermédiaires a entraîné une augmentation des coûts salariaux pour les foreurs expérimentés au Canada. L'inflation

mondiale des coûts des fournitures et des matériaux a également eu un impact sur l'industrie du forage minier. Afin de compenser l'augmentation des coûts salariaux au Canada et la hausse des coûts des fournitures et des matériaux à l'échelle mondiale, la Société a été en mesure d'ajuster ses prix sur plusieurs de ses contrats de forage pour le premier semestre de l'exercice 2023. Cependant, la pression sur les prix exercée par les clients a depuis limité la capacité de la Société à négocier les prix. La direction estime que la faiblesse actuelle de la demande des petites sociétés minières d'exploration a un impact négatif sur les prix de l'industrie.

La direction estime que les perspectives à long terme pour le forage dans le secteur aurifère sont positives, car de nombreuses sociétés minières font face à une baisse des réserves. Par conséquent, il faudra accroître les dépenses d'exploration et de développement de nouvelles mines pour que l'industrie demeure viable. Le prix élevé de l'or soutient les dépenses d'exploration et de développement des projets aurifères. La direction estime qu'Orbit Garant est bien positionnée pour la demande accrue de services de forage dans le secteur aurifère puisqu'elle tire environ 66 % de son chiffre d'affaires de projets liés à l'or pour l'exercice 2024.

S&P Global Market Intelligence prévoit que la production d'or au Canada augmentera à un taux composé de croissance annuel de 9 % entre 2023 et 2027. Orbit Garant a généré environ 73 % de ses revenus provenant de ses activités canadiennes pour l'exercice 2024 et est bien positionnée pour bénéficier des perspectives positives du secteur de l'extraction aurifère au Canada. Un autre facteur positif pour les sociétés minières qui exercent leurs activités au Canada est la valeur actuellement plus faible du dollar canadien comparativement au dollar américain, car leurs dépenses sont généralement en dollars canadiens et leurs revenus sont libellés en dollars américains. Au moment de la rédaction du présent rapport, la valeur du dollar canadien était d'environ 0,74 \$ US.

Le sentiment du marché à long terme pour le cuivre est positif en raison des fondements serrés de l'offre et de la demande et de son rôle important dans l'électrification de l'économie mondiale. De nombreux analystes de l'industrie s'attendent à ce que la diminution des réserves mondiales de cuivre nécessite une augmentation des dépenses d'exploration et de développement du cuivre au cours des prochaines années. Orbit Garant est bien positionné pour augmenter ses dépenses dans des projets d'exploration et de développement du cuivre en raison de sa présence au Chili, qui est le leader mondial de la production de cuivre.

Les opérations à l'international d'Orbit Garant offrent une diversification accrue du marché, des clients et des produits de base et ont permis à la Société d'avoir un accès accru à des activités de forage spécialisées à marge plus élevée. En Amérique du Sud, Orbit Garant travaille actuellement sur des projets au Chili et au Guyana. Au T4 2024, la Société a renouvelé deux importants contrats de forage de cuivre au Chili avec des grandes sociétés minières. L'un de ces renouvellements de contrat est pour une période de trois ans, avec une option pour le client d'une prolongation de contrat pour deux années supplémentaires. L'autre renouvellement de contrat, qui représente le plus important contrat d'Orbit Garant au Chili, est d'une durée de cinq ans.

Orbit Garant a terminé ses derniers contrats de forage au Burkina Faso et en Guinée au cours T2 2024 et a par la suite conclu un contrat pour la vente de ses actifs détenus en Afrique de l'Ouest avec une société de forage de cette région et a enregistré en contrepartie une créance de 7,5 M\$. La Société a subséquemment comptabilisé l'effet d'une modification substantielle d'une créance et de la perte de crédit attendue totalisant 5,2 M\$. La direction prévoit que le retrait de la société de l'Afrique de l'Ouest aura un impact positif sur les marges d'exploitation.

La direction croit que la technologie exclusive de forage informatisée de surveillance et de contrôle de la Société contribuera de plus en plus à réduire les coûts de forage de main-d'œuvre et de consommables, à améliorer la

formation des foreurs et les taux de productivité, et à améliorer la sécurité. Orbit Garant dispose actuellement de 43 appareils de forage dotés de sa technologie de surveillance et de contrôle informatisés, qui sont tous actuellement déployés sur les projets des clients. Ces appareils de forage de nouvelle génération ont démontré une augmentation significative des taux de productivité comparativement aux appareils de forage conventionnels. Les clients d'Orbit Garant ont réagi positivement à cette amélioration de la performance, ce qui a mené à de nouveaux contrats de forage souterrain ou à des contrats renouvelés à plus long terme.

Pour ce qui est de l'avenir, Orbit Garant a l'intention de se concentrer principalement sur ses activités de forage au Canada et au Chili, en priorisant des contrats de forage spécialisés à plus long terme avec des clients majeurs et intermédiaires. La Société continuera de mettre l'accent sur la gestion disciplinée de sa structure de coûts variables et de ses liquidités, l'optimisation de l'utilisation de ses appareils de forage, l'augmentation des taux de productivité, la poursuite de l'innovation technologique, la formation des foreurs, le maintien en poste du personnel clé et le maintien de normes strictes en matière de santé et de sécurité.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément au *Règlement 52-109* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou les autres rapports qu'elle dépose ou transmet dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation, et comprend notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information en question est rassemblée puis communiquée à la direction de la Société, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

En date du 30 juin 2024, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures de communication de l'information. En fonction de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que ces contrôles et ces procédures étaient efficaces au 30 juin 2024.

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF »). Le CIIF de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le CIIF comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Pour l'exercice 2024, la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, a vérifié qu'un CIIF était en place au sein de la Société et a évalué sa conception, et confirmé qu'il n'y a eu aucune modification apportée au CIIF pour l'exercice qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur le CIIF de la Société. La Société continue d'examiner et de documenter ses contrôles de communication de l'information ainsi que son CIIF et peut, de temps à autre, apporter des modifications visant à améliorer leur efficacité et à s'assurer que ses systèmes évoluent en parallèle avec l'entreprise. Au 30 juin 2024, une évaluation de l'efficacité du CIIF de la Société, au sens du *Règlement 52-109*, a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que sa conception et son fonctionnement ont été efficaces.

Ces évaluations ont été menées en conformité avec le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le « Committee of Sponsoring Organizations » (« COSO ») de la Treadway Commission, un modèle de contrôle reconnu, ainsi qu'avec les exigences du *Règlement 52-109*.